

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS
SEANCE DU 2 MARS 2023**

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 30

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à dix-huit heures cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, Mme MARTEDDU Marie-Noëlle M. DAUMAS Robert, Mme LEROY Bénédicte, M. COTTET-MOINE Patrick, M. LANDA Jean-Claude, Mme SAMAZAN Léa, Mme GUFFOND Dominique, M. ALBERIGO Jean-Claude, M. DUMET Dany, Mme BLATCHE-GRAFFIN Martina, M. MICHEL Robert, Mme GAUTIER Denise, Mme LUCIANI Valérie, M. DELVALEE Stéphane, M. DEON Ludovic, Mme SINTES Magali, Mme PAPPÀ Elodie, M. LUPI Robert (arrivé à 18h07), Mme FERARD Thérèse, M. MALFATTO Eric (départ à 19h24 sans procuration), Mme AMBROGIO Séverine, Mme LEGOND Chloé (départ à 19h24 sans procuration), M. CHABLE Pierre-Laurent (départ à 19h24 sans procuration),

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CABRI Gérard procuration à **M. MOUTTET Bernard**, **Mme EPHESTION Angélique** procuration à **M. DUMET Dany**, **M. RICHARD Gérard** procuration à **Mme LEROY Bénédicte**, **Mme QUENET Arlette** procuration à **Mme SAMAZAN Léa**, **M. KAUPP Philippe** procuration à **M. DAUMAS Robert**, **Mme GAGLIARDI Carine** procuration à **M. LUPI Robert**,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme GUIEN Tatiane, M. PAPAIZIAN Raphaël, M. BAZILE Benoît.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne **Mme LUCIANI Valérie** comme secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 POUR LA VILLE DE CUERS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,
VU l'instruction budgétaire M57

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 – Finances / Proximité / Sécurité / Famille-Loisirs en date du 09/02/2023,

M. LE MAIRE – RAPPORTEUR, informe les conseillers municipaux que le Budget Primitif de la ville de Cuers pour 2023 sera voté au niveau des chapitres, avec chapitres opérations d'équipements pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres.

Il est également rappelé que le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Il est exposé à l'assemblée que le budget primitif de la ville de Cuers 2023 s'équilibre en Recettes et en dépenses ainsi que suit :

Section de Fonctionnement :	21 053 902,73 €
Section d'Investissement :	13 715 874,82 €
Total :	34 769 777,55 €

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 26 VOIX POUR ET 4 CONTRE (M. Malfatto, Mme Ambrogio, Mme Legond, M. Chable),

DECIDE :

- **D'approuver** le budget primitif 2023 de la Commune tel que présenté ci-joint, appuyé de tous les documents et toutes les annexes concernées.
- **De prendre** acte de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci-jointe).

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 8/03/23 et
publié en mairie le 9/03/23



Le Maire

Le Maire,

Bernard MOUTTET

83210049
Code INSEE

MAIRIE DE CUERS
BUDGET VILLE

BP 2023

IV - ANNEXES

L'assemblée délibérante a voté le présent budget : au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire
A Cuers, le 2 mars 2023
Le Maire



Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents ou représentés : 30
Nombre de suffrages exprimés : 30
Votes : Contre : 4 Pour : 26 Abstention : -

Date de convocation : le 21 février 2023

Bernard MOUTTET

Délibéré par le Conseil Municipal réuni à Cuers le 2 mars 2023

Les Membres du Conseil Municipal

CABRI Gérard	PROCURATION	KAUPP Philippe	PROCURATION
MARTEDDU Marie-Noëlle		LUCIANI Valérie	
DAUMAS Robert		DELVALEE Stéphane	
LEROY Bénédicte		DEON Ludovic	
COTTET-MOINE Patrick		SINTES Magali	
EPHESTION Angélique	PROCURATION	PAPPA Elodie	
LANDA Jean-Claude		LUPI Robert	
SAMAZAN Léa		GUIEN TATIANE	Absente
RICHARD Gérard	Procurator	FERARD Thérèse	
QUENET Arlette	PROCURATION	PAPAZIAN Raphaël	Procurator Absent
GUFFOND Dominique		GAGLIARDI Carine	PROCURATION
ALBERIGO Jean-Claude		MALEATTO Eric	
DUMET Dany		AMBROGIO Séverine	
BLATCHE-GRAFFIN Martina		LEGOND Chloé	
MICHEL Robert		CHABLE Pierre-Laurent	
GAUTIER Denise		BAZILE Benoit	Absent

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
reçu par le représentant de l'Etat le : 8/03/23
et publié ou notifié le : 9/03/23
Le Maire

Bernard MOUTTET

